

Cellule Concours 2 02.98.52.68.11

concours@ch-cornouaille.fr

CONCOURS SUR TITRES DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL DE CLASSE NORMALE

ANNEE 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM :
PRENOM:

	Date Arrivée	Contrôle
Cadre réservé à l'Administration		



IDENTIFICATION DU CANDIDAT

M	
NOM:	
Prénom(s):	
NOM de jeune fille :	
Nationalité :	
Date de naissance :	
Département ou Pays de Naissance ;	
Adresse postale :	
Code PostalVille:	
Courriel:	• •
Téléphone domicile :	
FONCTION ACTUELLE EXERCÉE :	
Nom de l'employeur et Adresse :	
Je soussigné(e) (prénom, nom) :	
- atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fau déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.	isses
- déclare être informé(e) que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectifications pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mê introduites concernant leur expérience professionnelle.	
Fait à : le	
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé)	



DIPLOMES OU TITRES OBTENUS

(avec indication de lieu et de l'année d'obtention)

(Copie diplômes à fournir)

INTITULE	ANNEE D'OBTENTION	LIEU

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUIVIES

(inscrire les formations suivies)

(Joindre les justificatifs)

INTITULE DES FORMATIONS	ORGANISME	ANNEE	NOMBRE DE JOURS



EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(Copie de la fiche de poste actuelle à fournir)

Nom et Coordonnées de l'employeur	Fonction(s) exercée(s) et description des activités et des missions	Période d'emploi (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)	Quotité de travail (temps complet ou partiel en %)



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
souhaite me présenter au concours sur titres de Technicien de laboratoire médical de classe normale.
Je déclare sur l'honneur :
l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier
avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :
La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :
Article 441-1 du code pénal
Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie pa quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qu peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
Article 441-6 du code pénal
Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identite ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administratior publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
A, le
Signature du demandeur (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



NOTICE EXPLICATIVE

Avis de Concours Sur Titres Technicien de Laboratoire Médical De Classe Normale

Lieu des épreuves : CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE - Site de Quimper

Nombre de poste: 8

Date de clôture des candidatures : 23 octobre 2024

Admission: à compter du 24 NOVEMBRE 2024 (Information donnée à titre indicatif).

Conditions d'Inscription

Les candidats doivent remplir :

- les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) :
 - être de nationalité française ou d'Etat membre de l'Union Européenne
 - jouir de ses droits civiques
 - ne pas avoir de mentions incompatibles à l'exercice des fonctions sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire
 - se trouver en position régulière vis-à-vis du code du service national
 - remplir les conditions d'aptitude au plan médical, en particulier, être à jour de ses vaccinations (conformément aux articles L.321-1, L.321-2 et L.321-3 du Code général de la fonction publique)
- et titulaire soit du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical ou d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux candidats ayant obtenu, avant le 15/01/2010, un diplôme dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la santé, ou à la date du 31/12/95, un diplôme figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé.

Nature des Epreuves

Admissibilité	Admission
A compter du 24 octobre 2024	à partir du 24 novembre 2024
La liste des candidats admis à concourir est arrêtée par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du concours	La sélection des candidats repose successivement sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur : 1° Le titre de formation mentionné dans les conditions d'accès 2° L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de technicien de laboratoire médical



Composition du Jury

Le jury du concours sur titres est composé comme suit :

- 1. Le Directeur de l'établissement organisateur ou son représentant, Président
- 2. Un praticien hospitalier biologiste désigné parmi les praticiens hospitaliers biologistes en fonctions dans l'établissement
- 3. Un fonctionnaire de catégorie A désigné par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du concours
- 4. Un technicien de laboratoire médical cadre de santé choisi par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du concours parmi ceux en fonctions dans le ou les départements concernés.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.



Documents à Fournir

Les candidats doivent fournir en 4 exemplaires (1 original + 3 copies), les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé sur papier libre, mentionnant les actions de formation suivies et accompagné des attestations d'emploi
- le dossier d'inscription (pages 1 à 5)

Les pièces suivantes seront à joindre en un seul exemplaire :

- la copie du diplôme, titres de formation, certification ou équivalences dont le candidat est titulaire,
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des membres des Etats membres de l'Union Européenne,
- un état signalétique des services publics de l'autorité investie du pouvoir de nomination, accompagné de la fiche du poste occupé

A noter que le casier judiciaire n° 2 sera demandé directement par la DRH au service national des casiers judiciaires.

Présentation du Dossier de Candidature

Le dossier de candidature devra être transmis non relié non agrafé, par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot 29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).